Debels Auguste, rue Ed-Vaillant, Foyer Roubaisien, 21 ; Beyt Paul, rue Jean-Macé, 49. — Chacune de ces primes s'augmente d'une somme de 100 fr. et devient 150 fr. grâce au geste d'un généreux anonyme.

Prime accordée avec le produit d'un titre de rente provenant d'un don fait par la société « LE TIR REGIONAL » (72 fr.) : Mme Vve Croiseau, née Demonchaux Blenvenue, rue de Soubise, 8, C. St-Jean, 28.

Prime accordée avec le produit d'un titre de rente provenant d'une somme versée lors de la dissolution de la société « LES AMIS DE L'EPEULE » (53 fr.) : M. Demulder Léon, rue Heilmann, 41.

Prime accordée en vertu des dispositions du legs Julien GADENNE-MICHOLLET, à une personne ayant recueilli un orphelin pendant l'année 1949 (fr.) : M. Prince Regnault, rue des Longues-Haies, 121.

Primes de propreté accordées en vertu des dispositions des legs Théodore LALLEMAND et Julien GADENNE, aux familles nombreuses et aux ménages ouvriers les mieux tenus. La valeur totale de ces primes est de 950 fr. :

19 primes de 50 fr. chacune : MM. Marlier Paul, rue Jean-Macé, 68 ; Spelliers Pierre, rue Ed-Vaillant, Foyer Roubaisien, 10 ; Detesalle Cyprien, rue des Vélocipèdes, 13 ; Laby Joseph, rue Jean-Macé, 169 ; Grigny Marcel, rue Jules-Guesde, 203, C. Montagne, 3 ; Gautier François, rue Bournonville, 51 ; Mme Vve Dierickx, née D'Exelle Clémentine, rue Lecomte-Baillon, 134 ; Houtquin Eugène, rue Lecomte-Baillon, 135 ; Bonel Henri, rue Ste-Thérèse, 56, C. Florin, 7 ; Bulot Florentin, rue Rubens, 104, appt. 5 ; Bulcourt César, rue Jean-Macé, 128 ; Caby Célestin, boulevard de Fourmies, 169, appt 6 ; Colpaert Charles, rue Jules-Guesde, 179, C. Tonneau, 20 ; Goossens Pierre, rue Horace Vernet, 71 ; Guienne Emile, rue de Denain, 18, C. Boudry, 5 ; Coupleux Louis, rue Rubens, 91 ; Mme Vve Cocu, née Bécart Jeanne, rue de la Tuilerie, 34 ; Beun Albert, rue Lecomte-Baillon, 129 ; Coquelet Allyre, rue Jean-Macé, 102.

Primes accordées avec le produit d'un titre de rente provenant de sommes versées par le Comité des fêtes des quartiers de la Fosse-aux-Chênes et du Pile-de-Four. La valeur totale de ces primes est de 500 fr. :

16 primes de 50 fr. chacune : MM. Degrève Vital, rue Voltaire, 117, C. Voltaire, 1 ; Dubois Alberic, rue Saint-Laurent, 37 ; Depierre Julien, rue de Tourcoing, 110, C. Jonville, 14 ; Cauterman (Mme Vve), née François Angèle, boulevard de Metz, 84, C. Lestienne, 10 ; Vandekerckhove Madeleine, rue Fosse-aux-Chênes, 75 ; Tropchaud Françoise, rue Saint-Antoine, 102 ; Félix (Mme Vve), née Dubois Joséphine, rue Fosse-aux-Chênes, 62 ; Masselus Victor, rue Turgot, 9, C. St-Joseph, 28 ; Quidez Simonne, rue de Cartigny, 148 ; Miquel Rene, rue d'Alger, 89, Cité des Jardins, 6 ; Vincent Herman, rue d'Arcole, 17 ; Vandepinte Victor, rue Conférence, 68, C. Vandenbaeghen, 3 ; Bonckenooghe Charles, rue Alma 119, C. Wattel, 21 ; Wagnon Leon, rue Ommelet, Imp. Balzac, 22 ; Flipo François, rue Ballon, 3, C. Derville, 2 ; Delcvove Julien, rue Ommelet, 62 ; Imp. Lamartine, 6.

Primes accordées avec le produit d'un titre de rente provenant d'une somme versée par le Comité des fêtes franco-belges. La valeur totale de ces primes est de 700 fr. :

14 primes de 50 fr. chacune : MM. Hennebert Fernand, boulevard de Fourmies, 169, appt 5 ; Mathis Henri, rue Jean-Macé, 165 ; Quevauvillers Alfred, rue de Tournai, maisons Lance, 2 ; Catteau Augustin, rue des Fosses, 15 ; Rasson Emile, rue Puget, 6 ; Hanart Louis, rue des Longues-Haies, 56, C. Houssel, 12 ; Coutarel Gaston, rue de Bavai, 88, C. N° 2 ; Cocheteux (Fe), nee Delaeger Germaine, rue Jean-Macé, 161 ; Flévet Emile, rue Jean-Macé, 99 ; Maertens Louis, rue Lecomte-Baillon, 133 ; Vanpoucke Gustave, rue Jean-Macé, 161 ; Canion Fernand, rue de Leers, 12, C. Tribout, 2 ; Descamps Henri, rue Jean-Macé, 163 ; Bacri Georges, rue Jean-Macé, 13.

Primes accordées par le Bureau de Bienfaisance. — Ces primes sont accordées pour donner satisfaction à des personnes sans soutien ou à des ménages nécessiteux méritants, soit par la tenue de leur intérieur, soit par leurs efforts pour élever convenablement leur famille et se suffire par leurs propres moyens. Le total de ces primes est evalué à 6.750 fr.

75 primes de 50 fr. chacune : MM. Faure Joseph, rue Rubens, 93 ; Petit Auguste, rue Jean-Macé, 74 ; Plesset Vve, née Crespin Pauline, rue Baptiste, 3, appt 3 ; Vandermeerck Paul, rue Raphael, 3, appt 1 ; Deschamps Pierre, rue de Wasquehal, 19, C. St-Bruno, 16 ; Vandenabeele Joseph, rue du Grand-Chemin, 45 ; Beernaert Prosper, boulev de Fourmies, 181, appt 5 ; Coudeleusse Jules, rue Ed-Vaillant, Foyer Roubaisien, 12 ; Duflos Eugène, rue Lecomte-Baillon, 132 ; Deblander Pierre, rue Horace-Vernet, 41 ; Delplanque Adelson, rue Jean-Macé, 82 ; Debiol Alfred, rue Jules-Guesde, C. Tonneau, 23 ; Declercq Eloi, rue Horace-Vernet, 61 ; Duprez Maurice, rue Rubens, 89 ; Crespin André, rue Jean-Macé, 112 ; Veinman Desiré, rue Ed-Vaillant, Foyer Roubaisien, 43 ; Vermenlen François, rue Waerts, 5 ; Vervaecke Désiré, rue Jean-Macé, 118 ; Vandekerkhove Arsène, rue Horace-Vernet, 67 ; Rousseaux Jules, rue Jean-Macé 57 ; Pennequin Georges, boulevard de Fourmies, 179, appt 5 ; Penez Alfred, rue Rubens, 97 ; Heim Albert, rue Horace-Vernet, 55 ; Delplanque Georges, rue Jean-Macé, 103 ; Hurtebize Emile, rue Jean-Macé, 97 ; Martinet Jean, rue Jean-Macé, 159 ; Desvenain Georges, rue de l'Ommelet, Imp. Balzac, 53 ; Lequeux Jean, rue Bernard, 29, C. Mayot, 15 ; Mondet Alfred, rue Horace-Vernet, 50 ; Ménager (Vve), née Bousse Gabrielle, rue de Lannoy, 190, C. Méresse, 4 ; Vancaeneghem Ivon, rue Jean-Macé, 25 ; Leclercq Léon, rue Horace-Vernet, 40 ; Wallaeys Auguste, rue de la Perche, F. Sion, 13 ; Leneutre Emile, rue Jean-Macé, 84 ; Thalamas Georges, rue Waerts, 3 ; Lemaire Simon, rue Waerts 1 ; Plaesen Lucien, avenue Alfred-Motte, 39 ; appt 4 ; Platiau Henri, rue de Denain, 72, C. Flamencourt, 17 ; Rosse Arthur, rue Van Dyck, 37 ; Tahon Raymond, rue Rubens, 104, appt 3 ; Vaninndeghem Raymond, boulev. de Fourmies, 169, appt 7 ; Vandeveide Henri, avenue Alf. Motte, appt 1 ; Flaury Adrienne, rue Jules-Guesde, 293 bis ; De Block Henri, rue Lannes, 18, C. Tiberghien, 1 ; Herbant Peul, rue Marceau, 36 ; Huleux Valéry, rue Jules-Guesde, 286, C. Delannoy, 9 ; Rohaert (Vve), née Cloedt Blanche, rue de Tournai, 20 ; Chuffart Désiré, rue du Bon-Rasoir, 12 ; Lefebvre Fernand, rue de l'Alouette, 13 bis, C. Mulliez, 1 ; Chavalle (Vve), née Demol Marie, rue Beaurewaert, 30, C. Carlier, 3 ; Courtelle Jean, rue Horace-Vernet, 45 ; Capelle Adrien, rue Ed-Vaillant, Foyer Roubaisien, 11 ; Blicq Henri, avenue Alfred-Motte, baraqt 33 ; Herzin Adrien, rue Horace-Vernet, 37 ; Vervaert Antoine, rue Horace-Vernet, 44 ; Deloof Alexandre, rue Jean-Macé, 73 ; Ryelandt André, rue Jean-Macé, 55 bis ; Bontleville Marcel, rue de Lille, 196 ; Herman Henri, rue Bernard, 76, C. Duquesnoy, 14 ; Bayaert Octave, rue Jean-Macé, 72 ; Coulle Alfred, rue Horace-Vernet, 57 ; Hubrecht Edmond, rue Carpeaux, Imp. Cavrois, 4 ; Hubaut Fernand, rue Jean-Macé, 165 ; Labaut Arthur, rue Jean Macé, 106 ; Malfait Florimond, rue Jean-Macé, 95 ; Dujardin Henri, rue Horace-Vernet, 38 ; Derolssart Raymond, rue Jean-Macé, 120 ; Vandenabeele Victor, rue Waerts, 9 ; Demaline Albert, rue Jean-Macé, 65 ; Dujardyn Pierre, rue Marie-Bulaine, 32 ; Hélin Jean, rue Horace-Vernet, 59 ; Bonte Emile, rue des Longues-Haies, 56, C. Roussel, 9 ; Blondel (Vve), née Verbrugge Sophie, rue de Maubeuge, 38, F. Loridan, 48 ; Broccquevielle Victor, rue Ed-Vaillant, Foyer Roubaisien, 39 ; Ridoux Gaston, rue de la Molennerie, 11.

25 paires de draps d'une valeur de 1 fr. l'une : MM. Defooz Arthur, rue de Tourcoing, 110, C. Jonville, 2 ; Lerouge Carlos, rue Drouot, 51, C. Bulteau, 11 ; Capelle Albert, boulev. de Metz, 84, C. Lestienne, 6 ; D'haveloose Gustave, rue Alma, 160, C. Thomas, 4 ; Caillard Isidore, rue St-Antoine, 34, C. Delvallée, 1 ; Durieux Jules, rue et imp. Barbe-d'Or, C. Tourtois, 5 ; Leleu Elie, rue d'Arcole, 9, C. St-Léon, 16 ; Bocage Théophile, boulev. Industrielle, 159 ; Degrandsart Georges, rue de Bouvines, 9, C. Ferret, 6 ; Beltrando Jouffroy, rue Jean-Macé, 60 ; Henneuse (Fe), née Remaire Maria, boulev. de Mulhouse, 211 ; Brouwers Louis, rue Delezenne, 3, C. St-Amé, 3 ; Lebigre Ernest, rue Ed-Vaillant, 100, C. Poissonnier, 9 ; Le Danois Jean, rue Jean-Macé, 91 ; Letangre Henri, rue Jean-Macé, 132 ; Lenglin Marcel, boulev. de Fourmies, 167, appt 7 ; Lucas (Vve), née Claebots Germaine, rue St-André, 33 ; Moulaert Désiré, rue de Denain, 13, C. Boudry, 1 ; Pollet Désiré, rue Rubens, 95 ; Pontzelle César, rue Léonard-de-Vinci, 2, appt 8 ; Soleau Emile, rue Horace-Vernet, 42 ; Vancoppenolle Paul, avenue Alfred-Motte, baraqt 5 ; Vanackère Théodore, rue Horace-Vernet, 53 ; Crispyn Jean, rue Jean-Macé, 110 ; Dekerlèle (Vve), née Delanghe, rue Jules-Guesde, 108, C. Jacob, 20.

24 couvertures de laine d'une valeur de 50 fr. l'une : MM. Vanreust Théophile, rue de la Vigne, 61 ; C. Vanbeveren, 7 ; Blommaert Gustave, rue Thècle, 38 ; Verchuère Oscar, rue Oran, 41 ; Constant (Vve), née Dhui Philomène, rue Cartigny, 51, C. Chevalier, 4 ; Hoomert Gilbert, rue Barbe-d'Or, 22, C. Thérin, 7 ; Soleau Jean-Bte, rue Jules-Guesde, 329 bis ; Potteau (Vve), née Dejaeger Marie, rue du Pile, 146 ; Debuisne, Charles, rue Jules-Guesde, 276, C. St-Eugène, 7 ; Vangoethem Pulchérie, rue des Longues-Haies, C. Vroman, 11 ; Vanlouwe Joseph, rue Horace-Vernet, 52 ; Lemaire Edgard, rue Horace-Vernet, 48 ; Mortier Jules, rue Ed-Vaillant, 100, C. Poissonnier, 7 ; Monligny Engène, rue Jean-Macé, 93 ; Stoltz Auguste, rue du Marquisat, 50 ; Badar Léon, rue Bernard, 76, C. Duquesnoy, 5 ; Heerman Armand, rue Rubens, 87 ; Couque Louis, rue Rubens, 99 ; Weymiens Gustave, rue Jean-Macé, 86 ; Waymel Emile, rue Horace-Vernet, 47 ; Vanschoriss Théophile, boulevard de Fourmies, 169, appt 3 ; Vanschamelhout Edmond, rue Jean-Macé, 45 ; Verspeeten Fernand, rue Rubens, 101 ; Vandewalle Gustave, rue Hoche, 24.

Journée des Anciens Élèves de l'École de rééducation professionnelle à Roubaix

L'Amicale des Anciens élèves de l'école de rééducation professionnelle a tenu, pour la première fois à Roubaix, son assemblée générale

Après une visite des locaux de l'Ecole, rue du Général Sarrail, les « Anciens » se sont assemblés dans une salle de l'école, sous la présidence de M. Soltout, ancien directeur.

La réunion fut ouvrte à 11 h. par M. Soltout, entouré de MM. Lecerf, président actif ; Lannoy, vice-président ; Brigo, secrétaire-trésorier ; D'Hollander, délégué de l'Union des Mutilés et Réformés de Roubaix et des membres du Comité.

M. Lecerf souhaita la bienvenue aux membres présents et donna la parole au secréteire pour l'exposé du rapport moral.

LA COUR INTERIEURE DES NOUVEAUX LOÇAUX DE L'ECOLE

M. Brigo se plut à rappeler que la réunion était la sixième, tenue par l'Amicale depuis sa fondation, le 17 juillet 1925. Il adressa une pensée émue à la mémoire de quelques membres décédés et il félicita M. Albert Debulgne qui vient d'être nommé Officier d'Académie. En dépit des difficultés d'organisation, qui n'ont pas permis au groupement de tenir sa réunion l'année dernière, l'effectif s'est eccru.

Il souligna ensuite la tâche écrasante fournie par M. Alricq à la direction de l'école et il incita les anciens élèves à prier les anciens camarades de venir grossir le nombre des Amicalistes. Parlant de la crise de chômage qui atteint malheureusement nombre d'anciens de l'Ecole de rééducation, il déclara aux membres que leur devoir était quand il savait qu'un emploi était vacant, d'en aviser le conseil d'administretion, afin qu'un ancien camarade malheureux puisse en profiter.

Ayant termine son rapport moral par cet appel à la solidarité, M. Brigo présenta la situation financière du groupement. L'actif à la dernière liquidation des comptes était de 5.101 fr. 30.

On procéda ensuite au renouvellement d'une partie du comité sortant. MM. Lannoy, Thorel, Brigo furent réélus et M Lozingot fut élu en remplaant de M. Caron, démissionnaire.

Après quoi, M. Soltout rappela de mauvais souvenirs personnels et évoqua les vissicitudes par lesquelles l'école est passée.

A ce moment, M. Chobeaux, inspecteur technique de "Office National des écoles de rééducation professionnelle fit son entrée dans la salle de réunion, accompagné de M. Alricq, directeur de l'Ecole qui était allé le chercher à son arrivée en gare de Roubaix.

Il fut accueilli par le président qui eprés evoir fait son éloge lui demanda de bien vouloir accepter la présidence d'honneur de l'Amicale.

M. Chobeaux touché de cette marque de sympethie dit combien elle lui était agréable, il se plut à rappeler les progrés de l'école de rééducation et les difficultés qu'elle avait dû surmonter pour posséder le bel immeuble qui est sien aujourd'hui.

Quant à l'Amicale, ajouta-t-il, c'en est le plus beau fleuron et c'est elle qui en sera la cheville ouvrière dans l'avenir.

La réunion prit fin à l'issue de cette allocution et un déjeuner réunit ensuite les enciens élèves de l'école de rééducation.

Les Assemblées générales à Roubaix

Les sociétés qui evaient dû faire relâche pendant les fêtes de la Pentecôte ont rattrapé hier le temps perdu, et ont tenu diverses réunions dont voici les relations.

Société de Secours Mutuels du Personnel de la Police

Les membres de la Société de secours mutuels du personnel de la police se sont réunis hier, à 8 h., au poste de la sûreté, sous la présidence de M. Smet, président.

La situation morale fut exposée par le secrétaire de séance, M. Duvinage, qui remplaçait M Huvenne, excusé. Celle-ci ne donna lieu à aucune observation, pas plus d'ailleurs que la situation financiere dont lecture fut faite par M. Honoré, trésorier. Des chiffres présentés par M. Honoré, il ressort que le situation est florissante, grâce aux membres bienfaiteurs, aux subventions accordées par l'Etat, le département et la ville.

Malgre la modicité des cotisations, les sociétaires ont bénéficié, durant l'année écoulée, de nombreux avantages : visites médicales, frais pbarmaceutiques, primes à la naissance, indemnités aux déces, pour une somme de 11.039 fr. 75, majorée des allocations versées à 46 retraitées.

L'avoir de la société, eu 31 décembre 1931, placé aux fonds disponibles de retraite, s'élevait à le somme de 103 mille 149 fr. 40.

Il fut ensuite procédé à l'admission de trois nouveaux membres.

Par suite du décés du vice-présidcnt, M. Richard Mercier, et de l'expiration du mandat d'une partie des membres de la Commission, il fut procédé au renouvellement partiel de cette derniére. Fut élus : vice-président, M. Emile Duvinage. Etant rééligibles, furent maintenus dans leurs fonctions : MM. Pierre Lepape, trésorier adjoint ; Jean Denvers Adolphe Lussiez Arthur Fournier, commissaires.

Après l'examen de quelques questions d'ordre intérieur et d'assurences sociales, il fut procédé à la remise de l'allocation annuelle aux retraités. La séance fut levée à 9 heures

Vétérans des Armées de Terre et de Mer et des Soldats de la Grande Guerre

Les membres de la 1.560e section des Vétérans des Armées de terre et de mer et des soldats de la grande guerre se sont réunis dimanche, à 10 h. 30, au siége, 8 rue du Grand-Chemin, sous la présidence de M. Hubert Cambray, président, entouré de MM. Creye et C. Mercier, vice-présidents et des membres du Conseil d'administration.

En ouvrant la séance, le président souhaita la bienvenue aux sociétaires et donna la parole à M. J. Giorieux, secrétaire, pour la lecture du procés-verbal de l'assemblée précédente.

M. P. Honoré trésorier, exposa le situation financière, qui suit une marche prospére. Ces rapports furent approuvés à l'unanimité.

M. P. Haquette, président de la Commission de contrôle, rendit hommage à la bonne gestion du Conseil d'administration et au dévouement du trésorier.

Le président, après avoir demandé une minute de recueillement en souvenir du président de la République, M. Paul Doumer et des camarades de la section décédés depuis la derniére réunion générale, exposa les grandes lignes des rapports généraux du Comité central, du bilan de l'exercice 1931, et fit procéder aux votes demandés par le Conseil général

M Cambray remercia les généreux bienfelteurs de la section et annonça que leur geste va permettre de remettre cette année, aux vétérans de 1870, une somme intéressante en plus de leur pension.

Après avoir donné des explcations très précises sur la reraite du combettent, les secours que l'Etat elloue en faveur des anciens combattants nécessiteux, la carte du combattant, et des renseignement d'ordre intérieur, il fut procédé au paiement des pensions, à la perception des cotisations, et la réunion prit fin evec une jolie tombola.

Médaillées du Travail

La section féminine de l'important groupement des médaillées du travail de Roubaix a tenu, hier, dans la salle du Central-Ciné-Théâtre, son assemblée générale.

La réunion fut présidée par Mlle Marie Weiss, qu'entouraient Mlles Louise Veno et Cetberine Degandt, trésoriére et secrétaire, et les membres du Comité. Mlle Weiss ouvrit la séance à 10 h. 15 et définit le but de la réunion : déterminer de façon définitive l'indemnité au décés. La présidente donna ensuite de nombreux détails sur le troisiéme Congrés de la Fédération des Médaillées du travail, qui tiendra ses assises les 25, 26 et 27 juin, à Calais. Elle déplore la crise qui ne permettra pas de donner à cette manifestation, qui sera présidée par M. Rollin, ministre du travail actuel, toute l'ampleur que les médaillées du travail auraient voulu lui donner.

Le Congrés comporera une séence d'études, un banquet et un défié. Mlle Weiss espére que nombreuses seront les médaillées du travell qui assisteront à cette manifestation, oui est destinée à faire connaitre, une fois de plus, leurs revendications.

La ville de Calais orgsnisera une série de grandes fêtes qui coïncideront avec le Congrés. Le coût du déplacement, en raison d'importantes réductions consenties par la Compagnie des chemins de fer, sera de 26 fr. 25 par personne. Les congressistes sont priées de retourner leur bulletin d'adbésion pour le 31 mai ; celles qui désireraient obtenir des renseignements concernant leur logement durant les journées du Congrés, sont priées de s'adresser au délégué général qui leur fournira toutes indications utiles.

Les sociétés qui participeront au Congrés recevront comme souvenir tangible de cette manifestetion.. une médaille de bronze, grand modéle.

A la suite de ces indications concernent le prochain Congrés Mlle Weiss fit part d'un vœu déposé au Conseil général par M. Edouard Roussel, demandant : 1° Que la rente annuelle revendiquée par les médaillés du travail leur soit immédiatement versée ; 2° Que la loi sur les A. S. étende le bénéfice de ses evantages aux travailleurs âgés de plus de 60 sns.

Mlle Degandt, l'active secrétaire, exposa ensuite la situation morale du groupement, qui prend toujours plus d'essor, puisque son effectif est aujourd'hui de 529 membres. Aprée quoi, elle déplora le mort de sep sociétaires, aux familles desquelles elle exprima les condoléances des médeillées du travail.

Mlle Veno, trésoriére, remercia les membres d'avoir accepté le décision du Conseil d'edministration de porter la cotisatiou à 24 francs. Nous fûmes contraintes à prendre cette décision, ajouta-t-elle, en raison de celle prise par le Consortium de l'Industrie textile, qui, à cause de la crise, a dû cesser de payer les indemnités de décés aux médaillées du travail occupées dans ses établissements.

Mlle Veno exposa ensuite la situation financiére. L'encaisse au 31 décembre 1931, était de 4.160 fr. ; les recettes s'étant élevées à 11.490 fr. et les dénenses à 1.565 fr. depuis le 1er janvier, l'avoir actuel est de 13.365 fr.

La séence fut levée après la tombola.

L'EXERCICE ANNUEL DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Chaque année, les élèves du Conservatoire National de musique se produisent en un exercice.

Ce concert est toujours fort couru, il permet aux amateurs du musique ou d'art dramatique de prendre contact avec de jeunes artistes, dont lee noms ne sont rien, dont es espérances sont encore grandes, le talent naissant quelquefois brillant et prêt à s'épanouir.

C'est encore l'école, le jeune artiste n'a pas encore acquis sa personnalité, cependant chez lui déjà on voit poindre les qualités ou les défauts, que le connaisseur aime à discerner

Hier à 14 h. 30, salle Pierre Destombes au Conservatoire avait lieu cette manifestation artistique.

Les jeunes musiciens, qui se produisirent : Mlles Desombre, Testé, Bayart, Verdier ; MM. Bouriet, Verstraete furent applaudis selon leurs talents et leurs mérites.

D'autres artistes, anciens élèves, dont l'art est plus consommé surent susciter l'enthousiasme de l'assistance.

La classe d'art dramatique de M. Bonnehon enleva de brillante maniére une comédie en un acte d'Henry Duvernois : La Dame de Bronze et le Monsieur de Cristal s.

HALLE FLIPO : Beurre extra-fin, 20 fr.

IVRE ET VOLEUR DE BICYCLETTE

Samedi soir, vers 23 h. 05, un zingueur, sans domicile fixe, Jean Béague, 24 ans, a été arrêté par les agents Decosier et Merckx, pour vol d'une bicyclette commis quelques minutes auparavant, face au 20 de la rue du Curé, au préjudice de M. Léon Desrumaux, 44 ans, boucher, 34, boulevard du Cateau.

Béague, qui était ivre au moment de son arrestation, sera conduit à Lille ce matin.

LA BOURSE - LILLE
CLOESEN et Son Orchestre
Repas complet excellent (15 frs

UN VELO TROUVE

Dimanche matin, vers 9 h. 30, une bicyclette de marque « La Nordiste », a été trouvée face au 203, de l'avenue Alfred-Motte.

Elle est déposée au commissariat central.

ETAT CIVIL

Naissances : Anna Stachurka, de Croix, née Hôpital — Julienne Baudlet, rue des Longues-Haies 231. — Henri Quinchon, rue de Tunis 27. — Jean-Pierre Hedon, rue Claude-Lorrain 34. — Amandine Trigaut, Bd de Fourmies 165. — Christiane Courtelle, rue Horace-Vernet, 45. — André Defebvre, rue Henri-Carette 73.

Décès : Léon Lecerf, 67 ans, ép. Collau, rue de la Vigne 24 c. Delattre 15.

WATTRELOS
A la Maison Edouard
33, Rue Charles-Quint, Wattrelos
Salle à manger chêne, garantie à partir de 950 fr. Maison de confiance. Travail sur commande. Moustiquaires à partir de 10 fr. 3043

WASQUEHAL
La ducasse du Printemps. — Cette première journée ne fut guére favorisée par le beau temps. Dans la matinée la ducasse fut assez copieusement arrosée. L'après-midi, le temps bouda encore, et malgré cela, les promeneurs furent nombreux et visitérent les baraques foraines installées sur les diverses places du centre de la commune.

Espérons que la deuxième journée de la ducasse qui se termine aujourd'hui, lundi, sera mieux favorisée.

Un mauva's clou. — A la Tannerie Clément Dupire, le cadreur Henri Hajr, 19 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, 289, rue des Peupliers, ayant marché sur un clou rouillé, porte une plaie septique profonde et infectée de la plante du pied gauche et devra prendr un repos de 12 jours.

REMISE DE DÉCORATIONS A LEERS

LE GROUPE DES NOUVEAUX DECORES — De gauche à droite, au 1er rang : MM. Buiin, Détremmerie, Demalaine, conseiller municipal, Paul Delcourt, E. Potié adjoint au maire, Pennel. — Au 2e rang : MM. Morel, Meyer, Buyschaert, Dumortier, Jovenaux et Coulombier.

Hier, la commune de Leers a été mise en fête par une cérémonie organisée à l'occasion de remise de plusieurs distinctions : une croix de la Légion d'honneur et huit Médailles militaires.

Dès le début de l'après-midi se rassemblaient sur la place de Leers les sociétés d'anciens combattants de Leers et environs, « La Fraternelle des A. C. » avec son président, M. Bulles ; « Les Combattants Franco-Belges » et leur président, M. Pennel, les Mutilés, président, M. Détremmeric ; l'Harmonie municipale, dirigee par M. Cotignies, et l'Orphéon Leersois et son chef, M. Decocq. Les sociétés voisines étaient venues nombreuses : les Mutilés de Roubaix, président M. Gibon, M. Journée, vice-président d'honneur, M. François, président honoraire, Bertrand Bourgeois, secrétaire général ; les Médaillés militaires, M. Gruzinsk, président ; les Poilus d'Orient, M. Vandenbesselaere, vice-président, etc.

Un vin d'honneur fut offert à la mairie, puis les médaillés et les sociétés se rendirent au cimettère, où une gerbe fut déposée au monument aux morts.

A l'issue du cortège il fut procédé à la remise des insignes sur la Grand'Place, par M. Demalaine. Un concert vint agrémenter la fin de cette belle après-midi.

Tourcoing

BUREAUX Rue Fidele Lebocq, à TOURCOING - Téléphone 9.85
DÉPOT DE VENTE : 50, Rue Motte (En face le Conditionnement)

LE CORTEGE EN L'HONNEUR DE JEANNE D'ARC

Depuis que la Fête de Jeanne d'Arc a été décrétée Fête Nationale, elle a connu chaque année un gros succès. Cette année, elle dut être décalée à cause des élections législatives des 1er et 8 mai 1932.

Puis est venu l'assassinat de M. Paul Doumer, Président de la République.

Malgré la période de deuil national qui durera jusqu'au 6 juin, une petite manifestation s'est déroulee hier 22 mai à Tourcoing sous l'égide du Syndicat d'Initiative « Les Amis de Tourcoing ».

Plusieurs groupements y participérent : Anciens Combattants, Mutilés, Sous-Officiers, Cercle des Officiers de Réserve, de la Légion d'honneur ; Délégations des sociétés militaires et d'éducation physique, etc...

Le rassemblement se fit à 11 h. 45, rue de Paris, avec départ à 12 h.

Le cortège suivit les rues de Lille, Nationale, de l'Hôtel de Ville, la Grande-Place, la Place de la République et la Place Charles-Roussel. Comme les autres années, la statue de l'héroïne lorraine avait été placée sur les marches du hall d'entrée de la Bourse du Commerce, place Charles Roussel, où les diverses délégations et de nombreux particuliers avaient tenu à apporter des gerbes de fleurs.

Après l'exécution de la « Marseillaise » par les musiques présentes, le cortège se reforme dans l'ordre d'arrivée et se dirigea vers la rue Carnot où eut lieu la dislocation.

Aucun incident d'aucune sorte ne marqua cette petite manifestation qui se déroula sous une pluie persistante.

CHAMBRE DE COMMERCE

Une protestation contre la taxe à l'importation des filés de laines

TAUX DE LA TAXE

Les taux de la taxe à l'importation prévus par l'article 22 du décret du 28 décembre 1926, viennent d'être, par la loi du 31 mars 1932 portant fixation du budget général de l'exercice 1932, fixés comme suit : 2 % pour les produits bruts ; 4 % pour les produits semi-ouvrés ; 6 % pour les produits finis.

Un décret de même date que la loi a réparti les produits dans ces diverses catégories et a classé notamment dans celle des produits finis, les filés de laines, frappant ainsi ceux-ci d'une taxe de 6 % à l'importation.

La protection accordée aux filés de laines est reconnue excessive par les producteurs eux-mêmes.

En effet, ni les organismes professionnels intéressés, ni les chambres de commercé n'ont été consultés.

Cette protection exagérée est regrettable. Elle risque d'attirer au commerce français des filés de laines, les représailles des pays où ce commerce, essentiellement exportateur, envoie ses fils, notamment : de la part de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Allemagne.

L'industrie et le commerce des filés de laines, comme l'industrie et le commerce lainier tout entier ont le besoin le plus urgent de la liberté des transactions et de la suppression des barrières exagérées.

En outre, ces produits considérés par le décret portant application de la loi, comme produits finis, ne sont pas en réalité des produits finis et subissent encore après leur importation de nombreuses transformations.

Il faut aussi considérer que les filés de laines sont déjà soumis à un droit ad valorem qui peut être évalué en moyenne à 7 % de la valeur du produit.

LA SITUATION A TOURCOING ET DANS LA REGION

Les représailles que risque d'amener cette taxation abusive à l'importation peuvent être grosses de conséquences. Elles tomberaient à ce moment où la filature de laine est particulièrement éprouvée par la crise actuelle ; cinq filatures de laines sont totalement arrêtées dans la région de Roubaix-Tourcoing.

L'ensemble de l'activité des filatures dans cette agglomération est réduite de 50 %.

L'exportation française des filés de laines pour le 1er trimestre 1932 est réduite de 50 % en comparaison avec le 1er trimestre 1931.

L'exportation totale en 1931 ne représente que les trois quarts de l'exportation de 1913, époque où les régions textiles de l'Alsace-Lorraine n'entraient pas en ligne de compte dans les statistiques.

Cette taxation excessive des filés de laines peut entraîner pour les filatures de laines françaises les conséquences les plus fâcheuses, tandis que le bénéfice retiré par le Trésor sera des plus restreint.

La valeur des importations de filés de laines est minime. Elle représente pour 1931, 19.503,000 fr. Le droit de 6 % calculé sur cette base ne représenterait pour le Trésor qu'une rentrée de 780.000 francs.

Reste à savoir si l'aggravation des droits d'entrée, empêchant toute importation, ne tarira pas instantanément cette modeste source de revenus.

Par contre, elle compromettrait l'avenir de l'industrie essentiellement exportatrice de la filature de laine.

L'Etat risque de perdre ainsi la recette fiscale considérable que lui assure celle-ci par le paiement des bénéfices industriels et commerciaux.

D'autre part, le chômage qui atteint l'industrie des filés de laines, s'étendrait de ce fait encore davantage.

C'est pourquoi la Chambre de Commerce, après en avoir délibéré, demande au Gouvernement de bien vouloir créer, pour les catégories de produits surtaxés à l'importation, une liste d'exception sur laquelle figureraient les filés de laines.

Elle décide d'envoyer la présente délibération à M. le ministre des Finances et à M. le ministre du Commerce.

Les réunions générales à Tourcoing

CELLE du GROUPE des MUTILÉS

Le groupe des Mutilés de Tourcoing a tenu son assemblée trimestrielle dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, à 9 h. 30, sous la présidence de M. Pierre Delcroix, assisté de MM. Jérôme et Moulin, vice-présidents et des membres du bureau ; des présidents des sous-groupes de banlieue ; de M Capellet, vice-président des Combattants.

SITUATION FINANCIERE

Après la lecture du procés-verbal de la dernière réunion générale, adopté sans contestation, M. Ignace Leudent, trésorier, donne lecture de la situation financière. Elle s'équilibre ainsi pour quatre mois :

Recettes au 15 mai : 17.618 fr. 55 ; dépenses au 15 mai : 23.868 fr. 85 ; prêts d'honneur : 18.135 fr. ; en caisse au 15 mai : 1.291 fr. 95.

Donc, légère diminution due à la crise et aux difficultés de l'heure, qui n'ont pas empêché cependant des prêts nouveaux pour la somme de 8.150 fr.

RAPPORT DU SECRETAIRE

M. Bœuders, secrétaire, donne ensuite lecture d'un rapport traitant surtout des emplois réservés. Il signale les avantages accordés aux Mutilés par les lois et décrets des 17 avril 1916 modifiés le 30 janvier 1923) et 21 juillet 1928. Cette dernière traite des emplois réservés dans les administrations de l'Etat, les départements et les villes de plus de 5.000 âmes, les entreprises industrielles et commerciales privées.

CONDITIONS A REMPLIR

Ces postes sont accessibles pour :

1°) Les pensionnés définitifs ou temporaires, par suite de blessures de guerre ou de maladies contractées ou aggravees au cours de la guerre 1914-18.

2° Les victimes civiles de la guerre bénéficieires de la loi du 24 juin 1919.

3° Les personnes ayant fait partie du service de santé et des formations militaires visées par l'art. 57 de la loi du 31 mars 1919.

Aucune condition d'âge, ni de grade, ni de durée de service n'est exigée.

La demaned est adressée par l'intermédiaire de la gendarmerie au commandant de la Subdivision de région, qui établit les dossiers et convoque les postulants pour la visite médicale et, le cas échéant, pour les examens professionnele ou épreuves techniques.

Les bénéficiaires peuvent poser leur candidature soit à un ou plusieurs emplois déterminées, soit à tous les emplois d'une même catégorie ou de catégorie différentes, en indiquant leur ordre de préférence.

CLASSEMENTS

La priorité est accordée en principe à la qualité d'A. C. et au degré d'invalidité, en tenant compte des charges de famille, à l'ancienneté de la demande.

Chaque postulant est avisé individuellement de la suite donnée à sa demande. Les nominations sont opérées dens l'ordre de la liste du classement.

Dans les villes de plus de 5.000 habitants, les emplois communaux sont réservée dans la proportion de 50 %. Les avis de vacances sont notifiés au public par les soins du maire dans un délei de 5 jours, et par l'intermédiaire de la préfecture. Les postulants peuvent se renseigner aux casernes de gendarmerie, au Ministère des Pensions et eux Comités dépertemenatux des Mutilés.

Il convient aussi de faire renouveler les carnets de soins médicaux (art. 64 de la loi du 31 mars 1919), au Bureau de l'Hygiéne, rue de Tournai.

DIVERS

Les Chambres, avent de se séparer, ont voté quelques modifications en faveur des Mutilés, Amputés, Aveugles, etc...

Puis M. Bœu